

Commune historique d'AIME

**Plan Local
d'Urbanisme**

Règlement graphique

*Plan 4.2.5 Montvilliers - Planchamp -
Plangerlan - Montgilbert*

REVISION GENERALE approuvée le 30 Juin 2017

Révision allégée n°1 approuvée le 26 avril 2018
 Modification n°1 approuvée le 28 juin 2018
 Modification n°2 approuvée le 28 novembre 2018
 Révision allégée n°2 approuvée le 30 septembre 2021
 Modification simplifiée n°1 approuvée le 25 janvier 2024
 Révision allégée n°3 approuvée le 27 juin 2024
 Modification simplifiée n°2 en cours



ZONES DU PLU

- Ua : zone urbaine mûre de constructions anciennes du bourg d'Aime
- Ua : zone urbaine mûre de constructions anciennes du bourg d'Aime, concernée par des risques naturels (voir PIZ)
- Uaa : zone urbaine mûre de constructions anciennes des villages et hameaux
- Uaz : zone urbaine mûre de constructions anciennes des villages et hameaux, concernée par des/ risques naturels (voir PIZ)
- Uag : zone des villages réservée à l'implantation de garages
- Uaz : zone des villages réservée à l'implantation de garages, concernée par des risques naturels (voir PIZ)
- Ub : zone urbaine mûre dense
- Uib : zone urbaine mûre dense, concernée par des risques naturels (voir PIZ)
- Uba : zone urbaine mûre dense située en bord de voie ferrée
- Uba : zone urbaine mûre dense située en bord de voie ferrée, concernée par des risques/ naturels (voir PIZ)
- Uc : zone urbaine mûre de densité moyenne à vocation principale d'habitat
- Uc : zone urbaine mûre de densité moyenne à vocation principale d'habitat, concernée par des/ risques naturels (voir PIZ)
- Uy : zone d'activités spécialisées réservée au service public ferroviaire
- Uz : zone destinée à l'hébergement touristique et aux activités touristiques estivales et hivernales/ au Gentil
- Uz : zone destinée à l'hébergement touristique et aux activités touristiques estivales et hivernales/ au Gentil, concernée par des risques naturels (voir PIZ)
- Usp : zone destinée à l'hébergement touristique et aux activités touristiques estivales et hivernales/ à La Plagne Aime 2000
- Usp : zone destinée à l'hébergement touristique et aux activités touristiques estivales et hivernales/ à La Plagne Aime 2000, concernée par des risques naturels (voir PIZ)
- Umr : zone destinée à l'hébergement touristique et aux activités touristiques estivales et hivernales/ à Montabert, concernée des risques naturels (voir PIZ)
- U : zone d'activités économiques, industrielles, artisanales ou tertiaires existantes ou à créer
- Ua : zone qui correspond à des lieux destinés à des équipements publics ou d'intérêt collectif
- Uz : zone d'activités économiques, industrielles, artisanales ou tertiaires existantes ou à créer, concernée par des risques naturels (voir PIZ)
- U : zone correspondant à la station d'épuration, aux Combes
- Uz : zone correspondant à la station d'épuration, aux Combes, concernée par des risques naturels (voir PIZ)
- Uc : zone correspondant à la zone d'activité des lacs
- Uc : zone correspondant à la zone d'activité des lacs, concernée par des risques naturels (voir PIZ)
- Ue2c2 : zone correspondant au parc d'activités économiques de Plan Cruet, concernée par des/ risques naturels (voir PIZ)
- Ue2c1 : zone correspondant au parc d'activités économiques de Plan Cruet, concernée par des/ risques naturels (voir PIZ)
- Ue2c2 : zone correspondant au parc d'activités économiques de Plan Cruet
- Ue2c1 : zone correspondant au parc d'activités économiques de Plan Cruet
- Uv : zone à Montabert où sont autorisés la construction de parkings et de voies de circulation
- AUb : zone d'urbanisation future destinée à l'habitat dense
- AUz : zone d'urbanisation future destinée à l'habitat de densité moyenne
- AUz : zone d'urbanisation future destinée à l'habitat de densité moyenne, concernée par des risques/ naturels (voir PIZ)
- AUc : zone d'urbanisation future destinée aux activités industrielles et artisanales
- AU : zone d'urbanisation future correspondant à des terrains non équipés, vierges ou peu occupés qui ne peuvent être desservis à court terme
- AUz : zone d'urbanisation future correspondant à des terrains non équipés, vierges ou peu occupés qui ne peuvent être desservis à court terme, concernée par des risques naturels (voir PIZ)
- A : zone agricole à protéger
- Aa : zone agricole où sont autorisées les constructions et installations agricoles
- Ae : zone correspondant à des activités artisanales isolées à Tignes et aux Plantées
- Ag : zone correspondant à des garages isolés à Molliet, au Champ de la Tuerne et à Tessens
- Aj : zone correspondant à des jardins individuels et les constructions afférentes
- Am : zone correspondant au hameau de Monjibert
- Ap : zone correspondant au hameau de Plangirion
- Ar : zone correspondant aux restaurants d'altitude
- Arp : zone correspondant au restaurant d'altitude de Prajordan
- As : zone agricole support du domaine skiable
- N : zone naturelle et forestière à protéger
- Nc : zone de mise en valeur des richesses du sol et du sous-sol
- NL : zone qui accueille des activités sportives, de loisirs et des hébergements de plein air
- NLz : zone qui accueille des activités sportives, de loisirs et des hébergements de plein air, concernée par des risques naturels (voir PIZ)
- Nh : zone correspondant aux abords de la basilique Saint Martin et de la chapelle Saint Eustache
- Ns : zone naturelle et forestière support du domaine skiable
- Nst : zone correspondant à l'emprise du domaine skiable et où sont autorisés les équipements récréatifs, à Montabert

PRESCRIPTIONS SURFACIQUES

-  Zones humides protégées au titre de l'article L151-23
-  Secteur de mixité sociale au titre de l'article L151.15 du Code de l'Urbanisme
-  Secteur concerné par une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)
-  Périmètre Natura 2000 protégé au titre de l'article L151-23
-  Jardins agricoles au titre de l'article L151-23
-  Espace agricole protégé au titre de l'article L151-23
-  Emplacement réservé

PRESCRIPTIONS LINEAIRES

- ■ ■ Grande Rue et Rue de l'Eglise : règles spécifiques mises en place au titre de l'article L151.16

INFORMATION SUR LES BÂTIMENTS

- * Bâtiment agricole d'élevage

ÉLÉMENTS INFORMATIFS

- Périmètre d'étude du PPRI (Plan de Prévention des Risques d'Inondation)
 Périmètre d'étude du PPRm Périmètre d'étude du PPRI (Plan de Prévention des Risques miniers)
 Périmètre d'étude du PIZ (Plan d'Indexation en Z)
 Secteurs voisins de la RN 90 soumis à prescriptions d'isolement acoustique

Index	Désignation de l'opération	Secteur	Surface en m ²	Bénéficiaire	Zone de réservation
1	Élargissement de voirie	Villaroiland	244	Commune	A-E-U-G
2	Réhabilitation urbaine	Aim-e-bourg	404	Commune	Uaa
3	Aménagement de careur bur	Aim-e-bourg	118	Commune	Uaa
4	Logement social	Aim-e-bourg	610	Commune	Ub
5	Cheminement piéton	Aim-e-bourg	235	Commune	Uaz
6	Aménagement de voirie	Aim-e-bourg	600	Commune	Uzb-Uzbz
7	Extension du cimetière	Tessens	374	Commune	A
8	Parking + aménagement de place	Tessens	11	Commune	Uaa
9	Stationnement	Tessens	145	Commune	Uaa
10	Stationnement - voirie	Tessens	2655	Commune	Uaa - A
11	Bouclage voie de desserte	Villaroiland	1216	Commune	A - Ucp
12	Aménagement de parkings	Le Breuil	44	Commune	Uaa
13	Voie de développement agricole	Villaroiland St-Etienne	205	Commune	Uc
14	Élargissement chemin	St-Etienne	215	Commune	A
15	Ouvrages de protection Nant Agot	La Ravotte	1748	Commune	A
16	Extension du camping et de la zone de loisirs	Villette	8635	Commune	Ni
17	Aire de retournement	Villette	443	Commune	Uc-N
18	Extension	Villette	340	Commune	Uaa
19	Desserte Saur de la zone AU	Villette	418	Commune	Uc
20	Extension de l'école	Longe by	796	Commune	Uaa
21	Stationnements de surface	Longe by	587	Commune	Uaa
22	Aménagement voirie et aire de retournement	Longe by	272	Commune	Uaa
23	Stationnement	Montabert	630	Commune	Uaa
24	Aménagement de voirie	Montabert	317	Commune	Uaz
25	Aménagement abords rue piétonne	Montabert	138	Commune	Uaz
26	Voie d'entrée au hameau de l'ogroon	Morphan	260	Commune	Uaa
27	Stationnement	Piangefran	757	Commune	A
28	Stationnement	Piangefran	193	Commune	A
29	Élargissement chemin	Villaroiland	895	Commune	A
30	Cheminement piéton	Aim-e-bourg	89	Commune	Uzb

